

Questions orales

● (1450)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je pense qu'il y a une contradiction quand le député parle d'une soumission sans appel d'offres. Je veux qu'on me comprenne bien. Je crois voir où veut en arriver le député et je le comprends. Je comprends parfaitement que les directives concernant les conflits d'intérêts doivent être très sévères à l'égard de nos relations et de nos familles. C'est ce que j'ai toujours cru et c'est ce que j'ai toujours affirmé. Mais ce que je ne peux vraiment pas admettre c'est que quelqu'un, y compris quelqu'un qui siège sur les banquettes libérales, ait l'audace et la témérité de s'en prendre à l'intrégrité d'un citoyen fort honorable. C'est une chose que je ne saurais admettre.

M. Deans: Il ne s'agit pas de cela.

M. Mulroney: En toute justice, je partage le point de vue du député et je n'en dirai pas plus au sujet de ce grand Canadien. Mais je crois avoir répondu à vos inquiétudes et je pense que le député sera très satisfait de la rigueur des directives que nous allons présenter.

L'APPLICATION DES LIGNES DIRECTRICES

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Je voudrais lui demander s'il estime que les lignes directrices concernant les conflits d'intérêts s'appliquent à lui et s'il a immédiatement démissionné de tous les conseils d'administration dont il faisait partie dès qu'il est devenu premier ministre?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Bien avant cela.

LA DIRECTION DE LABSEA INCORPORATED

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Alors, le premier ministre peut-il expliquer à la Chambre pourquoi il lui a fallu presque deux mois et demi après être devenu premier ministre du Canada pour démissionner de Labsea Incorporated, société dont il partageait la direction avec son grand ami Frank Moores?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Avec plaisir. J'ai démissionné de toutes les sociétés publiques et privées auxquelles j'appartenais bien avant de devenir premier ministre. Il est possible que j'aie eu un intérêt mineur dans des organisations charitables ou des universités ou des entreprises privées, ou un poste de direction dans un conseil d'administration d'hôpital, ou quelque chose du genre. Je me ferai un plaisir de vérifier cela. Mais le principe que je me suis fixé et que j'ai suivi a été de démissionner pour la totalité des postes d'ordre commercial que je détenais. S'il y a eu une exception à cette règle, je puis vous assurer que, a) cela aurait été par inadvertance et, b) cela ne m'aura rien rapporté.

LES INVALIDES ET LES HANDICAPÉS

LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE TRANSPORT—LES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT RATUSHNY

M. Patrick Boyer (Etobicoke-Lakeshore): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Peut-il dire à la Chambre où en est la mise en œuvre des recommandations du rapport Ratushny concernant les exigences en matière de transport des Canadiens handicapés?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, je signale à la Chambre que la P^r Ratushny nous a fait d'excellentes recommandations. Depuis, nous avons collaboré étroitement avec le comité consultatif des personnes handicapées. D'ici quelques semaines, j'entends annoncer un programme de mise en œuvre des recommandations qu'a présentées M. Ratushny et de celles qui proviennent du comité consultatif des personnes handicapées. J'ajoute également que le ministre d'État aux Transports sera chargé de toutes les questions d'accessibilité pour les personnes âgées ou handicapées.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

LES HAUSSES DE LOYER À TORONTO

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Travail qui est également chargé de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Le 16 avril dernier, je lui ai demandé pourquoi son ministère envisageait d'augmenter de plus de 10 p. 100 les loyers des appartements régis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement, notamment ceux du collectif d'habitations de Main Square, à Toronto. Le ministre a répondu que le gouvernement actuel augmentait les loyers, afin d'éponger les pertes attribuables au programme des 6 et 5 p. 100 mis en œuvre par le gouvernement précédent.

Le gouvernement ne se rend-t-il pas compte que bon nombre des personnes vivant dans ces immeubles ont déjà été les victimes du programme des 6 et 5 p. 100 du gouvernement précédent? Pourquoi le gouvernement et le ministre tentent-ils de s'en prendre à nouveau à ces gens? Combien d'autres groupes vont être victimes de ce genre de chose?

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, je voudrais à nouveau expliquer au député que les hausses de loyer sont assujetties aux lignes directrices de la Régie des loyers de l'Ontario et peuvent être justifiées devant elle. Le député devrait également savoir que le loyer d'environ 25 p. 100 des logements en question est établi en fonction du revenu du locataire et donc, que les personnes qui éprouvent de la difficulté à payer leur loyer du fait de ces hausses, peuvent demander à profiter d'un loyer de ce genre.